



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 103488

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le problème posé par le maintien du principe de non-recours sur succession en faveur des bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie et la prestation de compensation du handicap. Il semblerait, en effet, que certains élus envisagent aujourd'hui de revenir sur ce principe et cherchent un moyen pour créer un dispositif tendant à la récupération sur succession. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui donner la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103488

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9539